



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

27 MARS 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Le projet de restauration et de mise aux normes d'accessibilité de la mairie s'élève à 47 688 € HT. Le conseil Municipal autorise le maire à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif Villages et Bourgs, du Département.

Le conseil Municipal reporte à 2026 l'obligation de transférer la compétence « eau potable » à la CCHF.

La Commune soutient la démarche pour soutenir la pérennité du Fonds Européen d'Aide alimentaire qui permet aux associations d'intervenir auprès des plus démunis.

Un problème de surtension électrique est intervenu sur le territoire de la Commune. Enedis sera averti du dysfonctionnement du réseau à partir du transformateur situé Loowegh Straete.

Dans la cadre de la programmation départementale, la voirie C.D.11 sera rabaotée et la pose d'un enrobé interviendra durant l'année 2019.